



Edito : Acte 2 de l'École Inclusive : la maltraitance va s'amplifier ! - CSA Académique du 7 novembre - Mutations INTER 2024 - POP 2024 - Aménagement d'horaires pour raison de santé - Brèves : Concours, Grandjean x 2, Contractuels, Inclusion systématique.

Acte 2 de l'École Inclusive : la maltraitance va s'amplifier !

Vous le savez, nous le savons tous, la politique d'inclusion systématique des différents gouvernements successifs est un élément majeur contribuant à la dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude de tous les élèves, élèves en situation de handicap ou non. Elle contribue à la maltraitance institutionnelle dont plus personne, sauf les autorités de l'Etat et quelques organisations syndicales déconnectées de leur base, ne conteste l'existence.

Dans l'enseignement Pro, nous sommes les premiers concernés, puisque, pour rappel, nous scolarisons les 2/3 des élèves à besoins particuliers qui sont scolarisés après la classe de troisième. Et l'acte 2 de l'École inclusive va encore aggraver la situation notamment dans nos LP et SEP.

En effet, l'instauration de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en lieu et place des PIAL va permettre au gouvernement d'aller encore plus loin dans l'indécence, puisque ce seront eux, et non plus la MDPH, qui détermineront la quotité horaire pour les aides individuelles. Il sera donc désormais exclusivement du ressort de l'Education Nationale de déterminer les modalités d'accompagnement de l'élève... Ce sera bien évidemment plus confortable pour l'autorité quand on sait qu'aujourd'hui les moyens donnés pour les élèves à besoins particuliers ne correspondent pas aux besoins réels.

Je vous invite à lire le communiqué de notre organisation syndicale suite à la conférence départementale de la Gironde sur l'inclusion qui s'est tenue le mercredi 8 novembre à l'UD FO afin de préparer la conférence nationale qui va se tenir le vendredi 17 novembre au siège de notre confédération FO à Paris. Nous avons entendu de nombreux témoignages, de collègues, de parents d'élèves porteur d'un handicap, de personnels médicaux, qui vont tous dans le même sens :

stop à la maltraitance ! A lire également l'appel des Pyrénées Atlantiques...

La culpabilisation des personnels doit cesser ! La pédagogie ne peut pas se substituer aux soins et aux moyens humains que le gouvernement entend réduire drastiquement !

La bierveillance est du côté des personnels qui revendiquent le retour à des structures et des soins adaptés aux handicaps et/ou aux difficultés des élèves.

Avec le SNETAA-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, revendiquons le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins, et le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

CSA Académique du 7 novembre

Le Comité Social d'Administration de l'Académie de Bordeaux s'est réuni le mardi 7 novembre. Il était initialement programmé au 16 octobre, mais il avait été reporté pour les raisons que tout le monde connaît... Vous trouverez **notre déclaration liminaire** en ligne sur le site du SNETAA-FO Bordeaux. Elle vous a également été adressée via votre boîte professionnelle.

Nous avons également présenté **3 vœux** aux membres de ce CSA-A. Vous les trouverez aussi en ligne sur notre site internet. Vous noterez que tous les élus ont voté pour l'abandon du « Pacte » et pour que les moyens financiers conséquents qui lui sont alloués soient utilisés pour augmenter les salaires !

Neuf points étaient à l'ordre du jour, dont la carte des formations professionnelles, le cadre de gestion de nos collègues contractuels, les lignes directrices de gestion relatives à notre carrière et un bilan de rentrée (orientation, effectifs, etc.).

Carte des formations

La carte pour la rentrée 2024 est désormais arrêtée. C'est celle que nous avons mis en ligne sur notre site Internet. Malheureusement, l'autorité académique et la Région n'ont accepté que quelques modifications par rapport à leur projet initial. Il n'a pas été possible notamment d'empêcher les fermetures décidées au LP Jehan Dupérier et au LP Beau de Rochas...

Pour la prochaine carte (pluriannuelle), celle pour les rentrées 2025, 2026 et 2027, le processus de son élaboration ne sera pas celui annoncé dans les autres régions. En effet, et la Rectrice, et le Vice-Président du Conseil Régional, nous ont affirmé en comité plénier du CREFOP et en CSA-A, que les préfets et sous-préfets ne seraient éventuellement « utilisés » que parce qu'ils ont un pouvoir de réunion. Les instances consultatives, Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) et CSA Académique, seront toujours consultés avant l'arrêt des décisions.

En revanche, dès le mois de janvier, les chefs d'établissement devront être à l'initiative de réunions de travail pour que les équipes pédagogiques réfléchissent sur la carte des formations de leur établissement notamment en utilisant des outils tels ORION, OCTOPILOT, CAP Métiers et/ou INSERJEUNES (**voir notre « note aux S1 » du 17 juillet 2023**).

Le DRRH a cherché à nous rassurer concernant la situation des collègues qui seront victimes d'une Mesure de Carte Scolaire pour la rentrée prochaine en nous expliquant que des moyens avaient été dégagés afin de permettre à ceux qui le souhaiteraient de se former en vue d'un reconversion...

Les 4 organisations syndicales représentatives ont voté CONTRE cette carte. Cela oblige donc la Rectrice à réunir un nouveau CSA-A le mercredi 15 novembre... Mais comme cette carte a été votée en Commission Permanente du Conseil Régional par les élus le lundi 6 novembre, alors tout le monde comprendra bien que nous avons désormais atteint un haut niveau de folklore, pour ne pas employer un autre terme... Heureusement que le ridicule ne tue pas !

Contractuels

L'autorité académique a élaboré un nouveau cadre de gestion des personnels contractuels, enseignants et administratifs. Elle en a profité pour modifier officiellement les grilles indiciaires. Nous publierons les documents lorsqu'ils auront été mis à jour par l'Administration suite aux remarques des organisations syndicales faites lors de ce CSA-A.

A noter que nous avons insisté pour que tous les collègues enseignants au premier échelon de la catégorie 1, soient désormais à l'indice nouveau majoré 388 et pas, comme c'est encore le cas aujourd'hui, à l'indice 371 ! Nous avons obtenu gain de cause. Nous invitons donc tous ceux qui sont concernés à se rapprocher du SNETAA-FO (voir **avancement de carrière des contractuels** en ligne sur notre site Internet). Ce sera rétroactif à minima au 1^{er} septembre, même si nous réclamons que cela le soit au moins au 1^{er} juillet, puisque c'est à cette date qu'a priori les collègues sont passés de l'indice 367 à 371 (l'indice minimum de la fonction publique est passé de 353 à 361 au 1^{er} mai). L'autorité académique a refusé qu'il puisse être tenu compte de l'expérience professionnelle et du niveau de diplôme lors du recrutement d'un contractuel, car, dit-elle, il ne faut pas qu'un contractuel soit mieux rémunéré qu'un titulaire... Evidemment, vu le niveau de rémunération des enseignants, surtout des débutants, alors les marges de manœuvre sont plus que limitées !

Nous avons voté CONTRE ce cadre de gestion qui ne fait que règlementer la gestion d'une précarité dont sont victimes nos collègues contractuels.

LDG Promotions

Les Lignes Directrice de Gestion concernant les promotions des enseignants ont été mises à jour pour respecter les nouvelles règles, notamment la disparition de l'échelon spécial... Mais ces LDG académiques devront attendre la parution au BOEN des LDG ministérielles modifiées précisant les modalités d'établissement du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle pour être opérationnelles. Une nouvelle mise à jour ne devrait donc pas tarder... Nous les publierons dès que possible.

Bilan académique de rentrée

Dans la voie professionnelle, tous les niveaux enregistrent une hausse des effectifs contrairement aux prévisions... L'écart à la prévision s'élève à 419 élèves (+1,8 %) pour l'ensemble de la voie professionnelle. Nous n'avons donc pas eu tous les moyens auxquels nous pouvions prétendre pour la rentrée 2023... A noter que les BTS accueillent moins d'élèves sous statut scolaire qu'à la rentrée précédente.

Concernant l'orientation post troisième générale, le taux académique de décision d'orientation vers la voie professionnelle est en hausse de 1,9 point avec 35,6 % contre 33,7 % en 2022. Pour l'orientation post troisième Prépa-Métiers, on constate une baisse de 2,7 points des décisions d'orientation vers la 1^{ère} année de CAP après la 3^{ème} Prépa-Métiers avec 36,8 % contre 39,5 % en 2022. En revanche, les décisions d'orientation vers la 2^{nde} professionnelle sont en hausse de 2 points avec 62,2 % contre 60,2 % en 2022.

Mutations INTER 2024 : vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Depuis le mercredi 8 novembre midi, le serveur SIAM (Via iProf) est ouvert afin que les collègues stagiaires, mais aussi tous ceux qui souhaitent changer d'académie, puissent saisir leurs vœux (31 vœux possibles). Il ne s'agit que de vœux d'académies, pas de postes... **Sauf si vous postulez sur un poste spécifique national ou sur un poste à profil (POP - Voir page suivante).** Mais attention, pour ces mouvements spécifiques, la procédure est particulière : il vous faut notamment produire un CV et une lettre de motivation.

Le serveur fermant le mercredi 29 novembre à 12h, cela vous laisse du temps. Il ne faut pas s'affoler et procéder par ordre. Malgré tout, si ce n'est pas déjà fait, il vous faut vous y intéresser dès à présent. Pour commencer, nous vous invitons à vous rendre sur **la page du Rectorat de Bordeaux** pour avoir accès aux textes officiels (notamment la note ministérielle du 19 novembre). Vous aurez ensuite de nombreuses questions à nous poser. Et vous trouverez des réponses dans **notre Magazine spécial mutations** qui est en ligne sur notre site Internet. **Ensuite, nous vous invitons à nous contacter et/ou à venir nous voir.**

Nous serons présents les jeudis et/ou vendredis au moins jusqu'à la fermeture du serveur SIAM, entre 12h et 14h, à l'INSPE à Mérignac (Château Bourran). Nous invitons les collègues à nous prévenir de leur présence en téléphonant à Florence au 06 14 20 36 29 ou au secrétariat académique au 05 57 25 31 04.




Nous tiendrons également une permanence à l'UD FO de la Gironde, 17-19, quai de la monnaie à Bordeaux (TRAM C) les mercredi 15 & 22 novembre à partir de 14h (merci aussi de prendre rendez-vous).

Nous vous proposons aussi une réunion en visioconférence ce mardi 14 novembre à 18h30 afin de vous donner les grands principes de ces mutations...

Pour vous connecter : <https://meet.jit.si/SNETAA-FOBordeauxINTER2024>

Nous restons à l'écoute de tous ceux qui ne pourraient pas se rendre à ces réunions. Nous pouvons prendre des rendez-vous particuliers, nous pouvons aider par téléphone, nous pouvons aider par courriel... N'hésitez pas chers collègues, le SNETAA-FO, première organisation syndicale de l'Enseignement Professionnel, est là pour vous aider.

Quelques infos supplémentaires :

-  Vous trouverez toutes **les barres d'entrée par discipline et par académie de 2008 à 2020**, sur notre site Internet. Pour celles de 2021, 2022 et 2023, vous pouvez utiliser **le comparateur de mobilité officiel**.
-  Demande formulée au titre du handicap (et/ou médical et/ou social) : voir **procédure en ligne sur notre site Internet** ;
-  Pour que nous puissions vérifier vos vœux et barèmes, vous devez dès que possible nous retourner notre **« 4 pages »**, en ligne sur notre site Internet.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Depuis le mouvement INTER 2022, il est possible de postuler pour des postes à profil... Officiellement, il s'agit de placer recteurs et chefs d'établissement au cœur du processus de recrutement pour permettre la plus grande adéquation entre les exigences d'un poste et un profil de candidat... Bien sûr, les postes sont ouverts à tous les enseignants titulaires du second degré. Et bien évidemment on nous affirme que le processus de sélection respecte les principes d'égalité de traitement, d'objectivité, de transparence et de traçabilité exigés lors de toute opération de mutation ou de recrutement...

Une contrainte ? Oui, **les collègues retenus devront respecter une durée minimale de trois ans sur poste** avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et intra-académiques. Ils auront ensuite une bonification de 120 points (cumulables avec les autres bonifications) sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement inter académique organisé au titre de 2025.

Officiellement, les enseignants seront présélectionnés à partir de leur CV et d'une lettre de motivation, puis ceux qui correspondront au profil recherché seront auditionnés par une commission dont la composition sera arrêtée localement... Cette commission recevra les candidats en entretien... Chaque candidat peut croire ou imaginer qu'il est le meilleur candidat possible et que forcément c'est lui qui sera choisi... Oui, dans le meilleur des Mondes possibles, oui, on peut le voir comme ça, c'est-à-dire qu'effectivement si le profil est essentiel au bon fonctionnement de l'établissement et que l'agent choisi a bien le profil, alors tout le monde sera gagnant... Malheureusement, nous savons que ce Monde-là n'existe pas. Effectivement, certains collègues vont pouvoir grâce à ce processus arriver dans l'académie de Bordeaux. Mais le profil est-il toujours vraiment si essentiel ? **Que penser du « POP » en Lettres-Histoire sur lequel il est simplement attendu que le/la collègue « enseigne les lettres/histoire-géographie/EMC et participe au développement de l'ambition des élèves » ???** Que c'est simplement un poste de PLP Lettres-Histoire qui est retiré du mouvement INTRA 2024 ! Et nous savons aussi que parfois l'institution a déjà ses « candidats » pour certains de ces POP. Oui, nous savons que parmi ces postes, comme parmi les spécifiques nationaux et académiques, il y a de nombreux « postes à moustache ». Et n'oubliez pas que s'il y a des heureux, alors il y a forcément des malheureux, plus nombreux.

Chers collègues, sans vouloir remettre en cause l'honnêteté intellectuelle de tous ceux qui sont à l'origine de ces « POP » et qui ont participé à l'élaboration des fiches, nous pouvons quand même affirmer que tout cela participe à la politique de soumission des agents à leur hiérarchie que cherche à imposer le Président Macron. Le recrutement des personnels par le chef d'établissement est un objectif officiel du Président Macron !

Au SNETAA-FO, nous militons pour que tous les postes soient mis au mouvement et que les affectations se fassent au barème en toute clarté ! Pour ce mouvement 2024, ces « POP » pour les PLP sont au nombre de 15 pour notre académie (7 en 2023, 8 en 2022). La liste est en ligne sur notre site Internet. Aucun poste POP pour nos collègues CPE cette année. Malgré tout, ces « POP » existent, alors n'hésitez pas à postuler si cela peut vous permettre d'être affectés dans notre académie...

Aménagement d'horaires pour raison de santé

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps.

La circulaire académique qui présente les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs est en ligne sur notre site Internet. Nous invitons ceux qui pensent être concernés par un tel dispositif, à une lecture attentive de cette circulaire. **La campagne de saisie a débuté le lundi 6 novembre 2023.**

En bref :

L'allègement de service ne peut être au maximum que de 6h hebdomadaires pour 18h d'obligations de service et est attribué pour une durée maximale d'une année scolaire (à renouveler si besoin mais cela reste exceptionnel).

L'allègement de service n'est pas compatible avec le « Pacte », les HSE, HSA et pondération de service.

La possession d'une RQTH ne donne pas un droit systématique au dispositif.

Dans les faits, nous connaissons beaucoup de cas qui mériteraient cet allègement, mais faute de moyens il y a peu « d'élus ».

Nous vous invitons à faire quand même la demande si vous l'estimez nécessaire !

L'aménagement d'emploi du temps, quant à lui, a pour objectif de permettre le maintien en activité : adaptation des horaires, attribution d'une salle de classe, etc. Malheureusement, les préconisations de la médecine du travail peuvent être modulées en fonction des nécessités de service... L'avis du chef d'établissement est donc essentiel.

Les décisions d'attribution seront prises courant juin 2024... Enfin, si les services RH du Rectorat ne sont pas trop débordés comme ils le sont depuis quelques années maintenant... Les collègues seront informés de la décision par courrier via le chef d'établissement.

L'inscription se fait **exclusivement** par l'application ARTEMIS :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/artemis/>

ATTENTION : l'application ferme le vendredi 15 décembre 2023.

Afin de permettre au médecin de prévention d'apprécier la demande, chaque agent doit transmettre, sous pli confidentiel, avec la mention « demande d'aménagement d'horaires », un certificat médical et un exemplaire de la demande :

- 📍 à la médecine du travail de leur DSDEN pour les collègues affectés dans les Landes ou dans les Pyrénées Atlantiques ;
- 📍 au Secrétariat du **service de la médecine du travail**, 5 Rue Joseph de Carayon Latour, 33060 Bordeaux Cedex, pour tous les autres.

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils, n'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO.

Brèves

Concours

Faute de candidat en nombre suffisant, la date de clôture au concours de recrutement 2024, prévue initialement le 9 novembre, est finalement reportée au 7 décembre. Le MEN espère ainsi que davantage de candidats s'inscriront...

Carole Grandjean et réforme

Le SNETAA a été reçu en bilatérale, le mercredi 08 novembre dernier, par le cabinet de la ministre Carole Grandjean. La destruction de l'année de terminale est toujours d'actualité. Ce projet de réforme met le doigt dans un engrenage qui annonce l'annualisation des services et le démantèlement de l'école professionnelle émancipatrice. Nous attendons le communiqué de l'intersyndicale de l'Enseignement Pro qui s'est réuni vendredi dernier. Le SNETAA-FO tiendra toute sa place pour faire reculer cette casse programmée de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Notre communiqué de presse est en ligne sur le site du National.

Carole Grandjean (encore !)

La Ministre sera présente au LP Charles Peguy à Eysines ce lundi 13 novembre de 14h à 15h30. Nous aurions pu décider d'organiser un comité d'accueil... Mais nous n'avons plus de temps à perdre à essayer de convaincre une Ministre qui ne comprend rien à la formation professionnelle et qui cherche à détruire l'Enseignement Pro sous statut scolaire. Nous invitons nos collègues de l'établissement à ne pas trop en faire ce lundi afin d'éviter que cette visite n'assombrisse l'image de leur établissement, leur travail et leur investissement auprès des élèves...

Contractuels

Notre organisation vous propose un stage de formation syndicale s'intitulant : « Contractuel enseignant : connaître et faire valoir ses droits ». Rémunération, contrat, renouvellement, primes, indemnités, concours, etc. seront les sujets abordés. Les enseignants contractuels, comme tous les enseignants, ont le droit à 12 jours de stages de formation syndicale sur temps scolaire, sans perte de salaire.

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#) ou...



Inclusion systématique

Dans les Landes, la conférence départementale se tiendra ce lundi 13 novembre à 18h à la Maison des communes à Mont-De-Marsan. Vous pouvez d'ores et déjà participer en renseignant le livre noir collaboratif...



Agenda

Mercredi 15 novembre

CSA Académique de repli - Carte des formations

Mercredi 29 novembre

Fermeture serveur (SIAM) Mouvement INTER à midi